

DES ÉTAPES CLÉS...

SE POSER
LES BONNES
QUESTIONS

1

Réflexions amont

CHOISIR
LA BONNE ÉQUIPE

2

Recrutement d'une équipe
pluridisciplinaire

ANALYSER
ET COMPRENDRE
LE TERRITOIRE

3

Diagnostic et actions

FAIRE DES CHOIX
ARGUMENTÉS

4

Choix définitifs

DÉFINIR
SON PROJET

5

Projets détaillés

PASSER
À LA PHASE
OPÉRATIONNELLE

6

Mise en œuvre

Les **élus** sont les acteurs principaux, la qualité des projets dépendra de l'investissement, des convictions et de la vigilance de l'équipe municipale.

Les **habitants, les artisans et les commerçants, les associations, l'école** sont associés aux démarches. Leurs remarques viennent compléter le diagnostic.

L'**équipe pluridisciplinaire** explore toutes les pistes de travail et définit des projets adaptés aux enjeux de la commune. Elle est l'interlocutrice privilégiée des élus jusqu'à la mise en œuvre de ces projets.

LES PRINCIPAUX PARTENAIRES

Le **Conseil d'architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement** (CAUE) travaille sur le long terme avec les collectivités locales pour les guider dans leurs choix en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement.

Le **Conseil Départemental de la Corrèze** avec ses services techniques et financiers aide les élus dans le cadre de la mise en place de leurs différents projets.

La **Direction Départementale des Territoires** (DDT) accompagne les collectivités pour du conseil réglementaire avec la consultation possible de l'architecte conseil ou du paysagiste conseil de l'État.

Au sein de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), les **Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine** (UDAP), oeuvrent pour la promotion d'un aménagement qualitatif et durable du territoire, où paysage, urbanisme et architecture entretiennent un dialogue raisonné entre dynamique de projet et prise en compte du patrimoine.

La **Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement** (DREAL) Nouvelle-Aquitaine insufflé la transition énergétique et écologique dans l'action publique. Elle donne un avis sur les interventions en site classé. Elle peut aussi missionner un paysagiste conseil de l'État.

L'**Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie** (ADEME) participe à la mise en œuvre de politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Les **Communautés de Communes** pour coordonner les différents projets à une échelle supra-communale.

Les gestionnaires de réseaux (eaux potables et usées, téléphone, électricité...)

Les Chambres Consulaires...



courriel caue.19@wanadoo.fr – site www.caue19.fr – www.facebook.com/cauecorreze

19
Corrèze
c|a.u.e

45 quai Aristide Briand – 19000 TULLE
tél. 05 55 26 06 48

Rédaction avec nouvelle mise en page : Sabrina Agnoux Champ, graphiste au CAUE - Impression : Maugein Imprimeurs - septembre 2021



19
Corrèze
c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Nombreuses sont les communes, actives et dynamiques, porteuses de projets pour préparer leur avenir. De multiples approches permettent aux élus de faire leur choix en matière d'aménagement, d'urbanisme ou de développement.

COMMENT CONSTRUIRE SES PROJETS D'AMENAGEMENT ?

Dans tous les cas, il s'agit de démarches transversales qui doivent être conduites de façon cohérente afin de s'assurer de la pertinence des projets qui seront retenus. La procédure passe par des étapes indispensables menant progressivement de problématiques vers des projets. Plusieurs acteurs sont associés à la démarche à travers des consultations ou des réunions de concertation pour une bonne « gouvernance » de ces projets.

... POUR UNE COMMUNE EN PARTAGE

DES APPROCHES TRANSVERSALES

— Les priorités nationales impliquent, pour tout projet d'aménagement, d'intégrer, le plus en amont possible, des objectifs de développement durable dans les projets de développement des territoires. Le programme de **revitalisation des centre-bourgs** poursuit cet objectif.

La politique de financement des **aménagements de bourg et espaces publics** du Département, ou les appels à projet de la Région, font la promotion des opérations durables.

— Les **Schémas de Cohérence Territoriaux (SCOT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) avec leur Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** traduisent le projet politique global d'urbanisme de la commune ou d'un territoire supra-communal. Les **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** des PLU permettent de rendre opérationnelles des intentions affichées et se rapprochent ainsi de la réflexion PAB.

— Le **Plan Climat Air-nergie Territorial (PCAET)** est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie.

— L'**Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU)** est une méthode qui vise à approfondir de manière transversale les thématiques liées à l'environnement et à l'énergie.

— Le concours des **Villes et Villages Fleuris** encourage les communes qui agissent par la qualité de leurs espaces publics, en faveur de l'amélioration du cadre de vie.

— **Villes et Pays d'art et d'Histoire** est un label attribué à des territoires, des communes ou des groupements de communes qui s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie.

— **Plus Beaux Villages de France** est une association qui permet la protection et la promotion des villages ruraux au patrimoine remarquable...

LA NOTE D'ENJEUX – UN OUTIL PRÉALABLE POUR CERNER SON TERRITOIRE

Le CAUE propose, suite à une rencontre avec les élus, la rédaction d'une note d'enjeux. Il s'appuie pour cela sur différents documents et sur un recensement du patrimoine architectural et paysager réalisé sur le terrain.

La note est annexée au cahier des charges nécessaire au recrutement du bureau d'études dont l'équipe est constituée, selon les cas, d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes, de géographes, de sociologues...

D'UNE DÉMARCHE GLOBALE ...



UN CONTEXTE GEOGRAPHIQUE, POLITIQUE, ECONOMIQUE...

La communauté de communes, le pays, l'éloignement des grands axes de circulation, une croissance rapide de la population, une agriculture dynamique, un relief tourmenté, la création d'une zone artisanale, l'implantation d'un lotissement, un commerce à soutenir...



UNE HISTOIRE...

D'illustres familles, des activités traditionnelles oubliées, le réseau ancien d'un tramway, les traces d'un édifice religieux à révéler...



UN PATRIMOINE CULTUREL...

Une église, un presbytère, des granges, un manoir, un lavoir, un puits à mettre en valeur...



DES PAYSAGES...

Des forêts de feuillus ou de conifères, des vallées plus ou moins ouvertes, un point de vue à valoriser, de nouveaux bâtiments à insérer, des prés-vergers, des jardins, des haies à entretenir...



UN ENVIRONNEMENT...

Une faune, une flore, des zones humides à préserver...



DES EQUIPEMENTS PUBLICS...

La mairie-école, la salle polyvalente, des logements locatifs, des locaux associatifs, un terrain de sport, un camping à reconsidérer...

DES NORMES ET DES REGLEMENTS...

L'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR), l'archéologie préventive, le schéma d'assainissement, la défense incendie, la sécurité des biens et des personnes à prendre en compte ...



DE NOUVEAUX BESOINS, DES USAGES...

Une boulangerie à installer, une école à agrandir, une place publique à créer, une mairie ou une halle à construire, une identité à affirmer ...

...VERS UN PROJET COMMUNAL DURABLE

L'analyse du territoire et sa compréhension offrent à la commune une vision globale argumentée sur son développement, sa mise en valeur, son avenir... et doivent lui permettre de conforter ses choix.